

# PLAN DE DÉVELOPPEMENT Sibelga - partie GAZ

VERSION CONSULTATION PUBLIQUE  
2027-2031



# Table des matières

<b>1 Stratégie de développement des réseaux.....</b>	<b>3</b>
<b>2 Développement des réseaux .....</b>	<b>4</b>
2.1 Aperçu des réalisations 2025.....	4
2.1.1 Stations de réception & Stations de détente .....	5
2.1.2 Réseau MP – Cabines réseau – Branchements MP .....	6
2.1.3 Cabines client.....	6
2.1.4 Réseau BP .....	7
2.1.5 Branchements BP .....	7
2.1.6 Compteurs .....	8
2.1.7 Télécommunications .....	9
2.2 Analyse du réseau existant .....	10
2.2.1 Nombre d'assets .....	10
2.2.2 Stations de réception et cabines de détente.....	10
2.2.3 Réseaux MP et BP .....	12
2.2.4 Branchements BP .....	14
2.2.5 Compteurs gaz .....	16
2.3 Analyse des facteurs externes .....	18
2.3.1 Incidents .....	18
2.3.2 Demandes externes.....	19
2.3.3 Facteurs non maîtrisables.....	20
2.3.4 Impacts législatifs .....	22
2.4 Investissements 2027-2031 .....	27
2.4.1 Présentation des investissements .....	27
2.4.2 Stations de réception et cabines de détente.....	31
2.4.3 Réseau MP .....	31
2.4.4 Cabines réseau et client et raccordements afférents au réseau MP.....	32
2.4.5 Réseau BP .....	33
2.4.6 Branchements BP .....	34
2.4.7 Compteurs .....	34
2.4.8 Télécommunication .....	35
2.5 Coûts pour la réalisation des investissements 2027-2031 .....	36

## 1 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

Compte tenu des perspectives d'évolution décrites dans la première partie du plan de développement et pour garantir la sécurité des personnes et d'approvisionnement, Sibelga prévoit de continuer à investir dans ses réseaux gaz mais uniquement pour les maintenir en état de bon fonctionnement. Il s'agit d'investissements de rénovation visant surtout l'abandon de vieilles technologies ou d'enveloppes prévues pour répondre aux demandes des clients dont font partie les demandes de déplacement.

Pour chacune des situations, Sibelga évalue la possibilité d'abandonner l'asset sans compromettre les objectifs visés.

Aucun investissement n'est prévu pour étendre les réseaux de gaz.

## 2 DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

### 2.1 Aperçu des réalisations 2025

Voici, sous forme de tableau, un aperçu récapitulatif des investissements réalisés en 2025 par rapport aux prévisions budgétées dans le plan d'investissement 2025-2029 :

Rubriques / Motivaties	Eenheid	Type investering							
		Onvermijdelijk		Mandatory		Risiko/opportuniteit		Groot totaal	
		Totaal voorzien 2025	Totaal gerealiseerd 2025	Totaal voorzien 2025	Totaal gerealiseerd 2025	Totaal voorzien 2025	Totaal gerealiseerd 2025	Totaal voorzien 2025	Totaal gerealiseerd 2025
<b>Ontvangstations en ontspanningsstations - Uitrustingen</b>									
Vernieuwing van emissielijnen	aant.					3	3	3	3
<b>Meters in ontvangstations</b>									
Vervanging van meters in ontvangstations	aant.					2	4	2	4
Vervanging Flow meter	aant.					3	4	3	4
<b>MD-net</b>									
Aanleg-net MD	m			630	333	250	14	880	347
Plaatsing/vervanging post kathodische bescherming	aant.					2		2	
<b>MD-aansluitingen</b>									
Plaatsing / Vernieuwing MD-aansluiting net- en klantcabine	aant.			12	10	2	4	14	14
<b>Netcabines</b>									
Plaatsing/Vernieuwing van een cabinelokaal	aant.	3	6	1	2	2	2	6	10
Plaatsing nieuwe netcabine	aant.			1	3			1	3
Vernieuwing van een netcabine	aant.					8	9	8	9
<b>Klantcabines</b>									
Plaatsing klantcabine	aant.			11	11			11	11
Vernieuwing van een klantcabine	aant.					2	3	2	3
<b>LD-net</b>									
Aanleg LD-net	m			2.200	852	500	1.517	2.700	2.369
<b>LD-aansluitingen</b>									
Plaatsen / vervangen van LD-aansluitingen	aant.	260	326	395	397	1.070	660	1.725	1.383
Overdracht / vergangende LD-aansluitingen met of zonder vervanging van de netleiding	aant.					50	254	50	254
Behandeling stijgleidingen	aant.					135	98	135	98
<b>Meters</b>									
Plaatsen / vervangen gasmeter	aant.	502	515	2.921	2.790	6.322	4.177	9.745	7.482
Plaatsen / vervangen gasmeter dataloggers	aant.	750	804					750	804
GOL vervanging	aant.					10		10	
<b>Télesignalering en télébediening</b>									
Plaatsen / vervangen gasnet dataloggers	aant.					40	18	40	18

Tableau 1 : Investissements budgétés et réalisés en 2025

En 2025, 16.381 k€ (dont 9.916 k€ coûts directs) ont été investis dans les réseaux de distribution de gaz selon la répartition suivante :

Rubriques	Réalisé 2025 [€]		
	Coûts directs	Coûts indirects	Coûts totaux
Station de récept.& station de détente - Equipement	700.869	197.651	898.520
Compteur station de réception	31.348	3.973	35.321
Station de récept.& station de détente - Bâtiment & Sécurisation *	327.586	34.107	361.693
Réseau MP	1.058.425	753.308	1.811.732
Branchement MP	238.554	220.791	459.345
Cabine réseau	604.538	427.955	1.032.493
Cabine client	142.255	110.268	252.523
Réseau BP	1.326.876	1.055.634	2.382.510
Branchement BP	2.899.231	2.068.128	4.967.358
Compteur	2.481.979	1.523.338	4.005.317
Télésignalisation et télécommande	104.421	69.277	173.698
<b>Total Investissements réseau Gaz (y compris les bâtiments)</b>	<b>9.916.081</b>	<b>6.464.430</b>	<b>16.380.511</b>

\* Ces investissements ne sont pas repris dans le Tableau 1

*Tableau 2 : Investissements dans les réseaux de distribution de gaz en 2025*

### 2.1.1 Stations de réception & Stations de détente

Sibelga a poursuivi en 2025 son programme de rénovation des stations comme annoncé dans le plan d'investissement 2022-2026.

Dans le cadre du programme de rénovation, des ajustements ont été mis en œuvre, conformément aux orientations définies dans le Plan de développement 2025-2029. Ces ajustements ont conduit à reprogrammer la rénovation de la station « Quai » de 2024 à 2025. Ces travaux ont été réalisés en 2025.

Outre l'abandon en 2024 des stations « Hôpital Militaire » et « Grand Prix », une troisième station de détente, la station « Chasseur » a été abandonnée en 2025<sup>1</sup>.

Dans le cadre du programme de remplacement systématique des compteurs des stations arrivant à 15 ans d'âge, quatre compteurs ont été remplacés en 2025.

Comme rappelé dans le précédent plan de développement, deux compteurs n'avaient pas pu être installés en 2024 en raison de retards significatifs dans les délais de livraison. Leur installation a dès lors été reportée et réalisée en 2025.

Par ailleurs, deux autres compteurs ont été installés en 2025, conformément aux prévisions du Plan de développement 2025-2029.

Dans son plan 2025-2029, Sibelga annonçait le remplacement de 18 Flow computer sur une période de cinq ans. Ce nombre a été revu à la baisse suite à l'adaptation de la configuration de la station de Forest. Le planning de remplacement a également été optimisé.

Les premiers remplacements ont été réalisés en 2025 : quatre Flow computers ont été remplacés (trois prévus au budget - voir § 2.4.2).

<sup>1</sup> Les deux stations « Grand-Prix » et « Chasseurs » mises en service dans les années 70 assuraient un secours en cas de perte de la station de Woluwe ou en cas de situation d'urgence afin d'alimenter le réseau d'Overijse. Depuis la mise en service du nouveau point d'injection « Overijse – Forest de Soignes » ainsi que la scission des réseaux, ces deux stations n'ont plus d'utilité.

### 2.1.2 Réseau MP – Cabines réseau – Branchements MP

En 2025, la quasi-totalité des poses réalisées en moyenne pression, à savoir 333 m sur les 880 budgétés, concerne des demandes externes dites « Mandatory ».

Depuis 2022, le volume de canalisations posées dans ce cadre est en diminution constante. Cette tendance s'explique d'une part par la baisse des demandes de raccordement gaz et, d'autre part, par les retards accumulés dans les projets d'aménagement de voirie, retards qui impactent le nombre de demandes de déplacements de canalisations.

Dans le cadre de la typologie « Risque / Opportunité », un total de 14 m a été posé en 2025, alors que le budget annuel prévoyait 250 m. Ces interventions, étroitement dépendantes des opportunités générées par d'autres chantiers, demeurent par nature fortement variables d'une année à l'autre.

Les fluctuations observées s'inscrivent également dans un contexte sociétal et énergétique en évolution. La diminution des demandes de raccordement gaz s'aligne sur la dynamique actuelle de transition énergétique, tandis que les retards dans la mise en œuvre des infrastructures affectent aussi bien les activités dites « Mandatory » que les interventions dans la catégorie « Risque ». Les volumes relativement importants enregistrés en 2022 résultaient de la finalisation de projets engagés avant la pandémie.

Enfin, l'entrée en vigueur du PACE en 2025 contribue également à la réduction du nombre de projets nécessitant un raccordement gaz, les clients s'orientant davantage vers des solutions alternatives.

2021	2022	2023	2024	2025
45	55	321	16	14

*Tableau 3 : Poses canalisations MP "Risque" [m]*

En 2025, 7 vannes moyenne pression ont été remplacées pour raison de vétusté (4 de diamètre supérieur ou égal à 500 mm, 1 de diamètre 250 mm et 2 de diamètre 150 mm).

Pour rappel, les technologies, l'environnement ainsi que les diamètres des vannes varient sensiblement d'une configuration à une autre.

Enfin, aucun poste de protection cathodique destinés à assurer la protection des canalisations de gaz n'a pu être placé en 2025 suite à des problèmes de fourniture d'équipement.

En 2025, 9 cabines ont été rénovées pour des raisons de vétusté et 3 nouvelles cabines ont été placées (9 cabines au budget)

En ce qui concerne les investissements « bâtiment » des cabines réseau, 2 armoires, 2 fosses et 6 taques ont été installées dans le cadre de la pose ou de la rénovation d'installations.

### 2.1.3 Cabines client

En 2025, les quantités réalisées sont en ligne avec le budget : 11 nouvelles cabines client ont été construites et 3 ont été rénovées sur un total prévu de 13 cabines à construire ou à rénover.

Le nombre de nouveaux raccordements en moyenne pression demeure relativement stable depuis plusieurs années. Cette situation s'explique très vraisemblablement par l'augmentation des conversions d'installations au mazout vers le gaz dans les immeubles existants.

Il est à noter que la grande majorité des rénovations de cabines client s'accompagne d'une récupération de pièces, notamment des régulateurs, ce qui permet de limiter les coûts d'intervention.

## 2.1.4 Réseau BP

En 2025, 2.369 m de canalisations basse pression ont été posés pour un budget de 2.700 m.

Depuis plusieurs années, les poses de canalisations basse pression consécutives à des demandes de raccordement sont en baisse. En 2025, 685 m ont été posés dans ce cadre alors que 1.700 m étaient prévus au budget.

On notera également que seuls 167 m de pose de canalisations suite à des travaux d'infrastructure ou de réaménagement ont dû être posés pour un quantité budgétée de 500 m. La moyenne des ces 5 dernières années est de 310 m.

2021	2022	2023	2024	2025
3.226	3.052	2.180	1.375	852

Tableau 4 : Poses canalisations BP "Mandatory" [m]

Il y a lieu donc de distinguer les baisses liées aux demandes de capacité (extensions et poses en lotissement) des demandes de déplacement. En effet, si la diminution des premières peut se confirmer dans le temps compte tenu de l'entrée en vigueur du PACE en 2025, une relance des demandes de déplacement sera toujours probable une fois le contexte politique débloqué et les contraintes techniques des projets levées (les déplacements de canalisations à hauteur du pont Jules De Trooz constituent un exemple particulièrement évocateur).

D'autre part, un certain nombre de projets sont d'ailleurs en attente d'obtention de permis et d'autres sont toujours en cours (exemple du projet de la nouvelle ligne de Metro impactant les infrastructures de Sibelga à hauteur du boulevard du Midi pour lesquelles nous nous attendons à devoir intervenir quand la situation le permettra). Voir facteurs externes - § 2.3.2.

En 2025, un total de 1.517 m de canalisations vétustes a été renouvelé en profitant des opportunités offertes par les coordinations internes et externes. 500 m étaient initialement budgétés. De manière générale, les volumes effectivement réalisés présentent des variations significatives d'une année à l'autre, cette activité étant largement dépendante des opportunités offertes par les chantiers initiés par d'autres impétrants.

2021	2022	2023	2024	2025
254	131	1.235	3.466	1.517

Tableau 5 : Poses canalisation BP "Risque" [m]

## 2.1.5 Branchements BP

En 2025, 397 nouveaux branchements (291 placements, 29 renforcements et 77 déplacements) ont été réalisés suite aux demandes client par rapport aux 395 prévus. Cette légère augmentation s'explique par une augmentation du nombre de demandes de déplacements mais également du nombre de nouveaux raccords fort probablement justifié par les conversions mazout.

2021	2022	2023	2024	2025
590	433	342	335	397

Tableau 6 : Pose branchements BP "Mandatory"

En 2025, 1.338 branchements BP ont été renouvelés, reportés ou traités alors que 1.515 branchements étaient prévus, Ces travaux concernent :

- 98 colonnes montantes répondant aux critères de vétusté ont été, soit supprimées avec placement des compteurs en cave, soit réhabilitées par injection d'un produit d'étanchéité. La première option a les faveurs de Sibelga. 7 colonnes montantes vétustes ont été traitées et 91 colonnes ont été supprimées, soit 98 colonnes en tout, alors que 135 colonnes étaient prévues.

- 986 branchements BP défectueux et/ou vétustes ont été rénovés alors que 1.330 branchements avaient été prévus. Les remplacements des branchements vétustes sont réalisés uniquement sous opportunités. La baisse du nombre de raccordements remplacés est due à la diminution des opportunités engendrées par les travaux de pose de compteurs « mandatory » et de remplacement de compteurs pour raison métrologique.  
254 branchements BP, par rapport à 50 prévus, ont été transférés ou renouvelés dans le cadre du remplacement des conduites BP vétustes. Les importantes quantités réalisées sont donc intimement liées au nombre de canalisations réalisées en 2024 et 2025, respectivement 3.466 m et 1.517 m.

### 2.1.6 Compteurs

En 2025, nous enregistrons<sup>2</sup> la pose de 7.482 compteurs dont voici le détail :

- La pose de 2.790 nouveaux compteurs (1.910 placements, 75 renforcements/déforçements et 805 déplacements) sur les 2.921 compteurs prévus.
  - Nous constatons une baisse de 11% des demandes de raccordements, une baisse également de 17% des demandes de déplacements et une hausse relative des activités de déforçement et de renforcement (75 unités réalisées en 2025 contre 38 en 2024).
- Le remplacement de 2.942 compteurs suite à un assainissement ou suite à un défaut pour 3.532 budgétés.
- Le remplacement de 1.750 compteurs dans le cadre du programme de remplacement des compteurs pour raisons métrologiques, ce qui constitue une hausse significative par rapport à 2024 sans toutefois atteindre le budget prévu (Budgété : 3.292 compteurs – Réalisé : 632 compteurs en 2024 ; 646 en 2023 ; 1.581 en 2022 ; 886 en 2021 ; 583 en 2020 ).

Sibelga mentionnait dans son précédent plan, l'impact du retard dans le cadre du processus de contrôle technique des compteurs sur les activités de remplacement de compteurs.<sup>3</sup>

En effet, en 2025, les équipes opérationnelles n'ont pas pu procéder à la résorption de ce retard.

Les quantités de compteurs remplacés dans le cadre des assainissements sont très fortement dépendantes des activités de remplacement des compteurs pour raison métrologique. En effet, cette dernière activité génère par effet d'opportunité le remplacement de branchements à caractère vétuste. Ainsi, si la configuration se présente, c'est l'ensemble du branchement ainsi que les différents compteurs qui seront remplacés. En moyenne, nous comptons 2,6 compteurs par branchement en région bruxelloise.

---

<sup>2</sup> Les quantités de référence budgétées reprises dans le présent plan de développement tiennent compte des corrections apportées au plan de développement 2025-2029 et prises en compte dans le plan 2026-2030. Les écarts ayant fait l'objet d'explicitations dans le cadre des réponses aux questions formulées par Brugel durant le processus de consultation du PDD 2026-2030.

<sup>3</sup> Le résultat du contrôle technique 2022 ainsi que la liste des échantillons à prélever dans le cadre du contrôle technique 2023 n'ont pu être obtenus que courant du premier trimestre 2025.

### **2.1.6.1 Travaux divers relatifs aux compteurs**

Conformément aux orientations définies dans le Plan de Développement 2025-2029, l'arrêt annoncé des technologies de communication 3G et 2G impacte directement les moyens de communication actuellement utilisés. Dans ce contexte, Sibelga a programmé le remplacement de 3 000 dataloggers. 804 de ces équipements ont été remplacés au cours de l'année 2025.

Par ailleurs, pour les mêmes raisons technologiques, 80 installations « GOL – Gaz On Line » devaient être renouvelées sur une période de cinq ans. Toutefois, en raison de difficultés rencontrées pour trouver un équipement alternatif adéquat, Sibelga n'a pas été en mesure de lancer cette activité en 2025.

### **2.1.7 Télécommunications**

L'arrêt progressif des technologies de communication 2G et 3G affecte également les dispositifs de communication utilisés pour la gestion du réseau. Plus spécifiquement, l'ensemble des dataloggers assurant la transmission des données de pression est concerné. Au total, 125 dataloggers devront être remplacés dans les prochaines années. Parmi ceux-ci, 18 ont été remplacés en 2025, en complément des 23 remplacements anticipés réalisés en 2024 en raison de problèmes de communication.

## 2.2 Analyse du réseau existant

Une analyse approfondie de la qualité de chacune des classes d'asset a été réalisée sur base des données de charge ainsi que des données relatives aux dysfonctionnements enregistrés. Les fuites et les défauts de fonctionnement sont répertoriés lors des opérations de maintenance qui se déroulent selon la Politique de maintenance des réseaux de gaz présentés en ANNEXE 4.

### 2.2.1 Nombre d'assets

Le réseau de gaz est constitué de différents assets gérés par Sibelga. Les quantités en service réparties par classes d'asset sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Classe d'asset	Unité	Quantité
Stations de réception	p	7
Stations de détente	p	6
Canalisations MP	km	626
Raccordements MP pour cabines réseau	p	480
Raccordements MP pour cabines client	p	1.600
Lignes de détente client	p	1.880
Raccordements MP résidentiels	p	767
Canalisations BP	km	2.312
Raccordements BP	p	189.462
Compteurs BP	p	507.125

Tableau 7 : Quantités d'assets au 31/12/2025

### 2.2.2 Stations de réception et cabines de détente

#### 2.2.2.1 Approvisionnement

La configuration actuelle du réseau, illustrée ci-dessous, est l'héritage de la réalisation de nombreux projets ayant pour objectif commun l'amélioration de la sécurité d'alimentation de gaz, à court, moyen et long terme. La structure de ce réseau assure aujourd'hui et pour le futur la sécurité d'alimentation en gaz de la Région de Bruxelles-Capitale.

Depuis le 1er septembre 2022, seul le gaz « riche », communément appelé gaz « H » est distribué en région bruxelloise. La Région de Bruxelles-Capitale est entourée d'un anneau de canalisations HP appartenant à Fluxys qui alimente en gaz des stations de réception qui, à leur tour, injectent le gaz « H » dans le réseau de distribution.

L'intercommunale Sibelga compte sept stations de réception réparties dans une seule SRA. Cette SRA n'est partagée avec aucune autre intercommunale depuis la scission des réseaux entre l'intercommunale Sibelga et les intercommunales Sibelgas et Iverlek/Dilbeek.

Ces sept stations alimentent deux réseaux MP distincts :

- Les stations de réception de Forest et de Woluwe de Sibelga ainsi que la station « Overijse » de Fluxys alimentent un réseau MP à 2,7 bar.

- Les stations de réception d’Anderlecht, Marly, Grand-Bigard, Bever et Haren alimentent un réseau MP à 1,7 bar. Les stations de réception Bever et Haren sont gérées par Fluvius. Les lignes de détente et de comptage qui alimentent le réseau de Sibelga sont totalement distinctes et gérées par Sibelga.

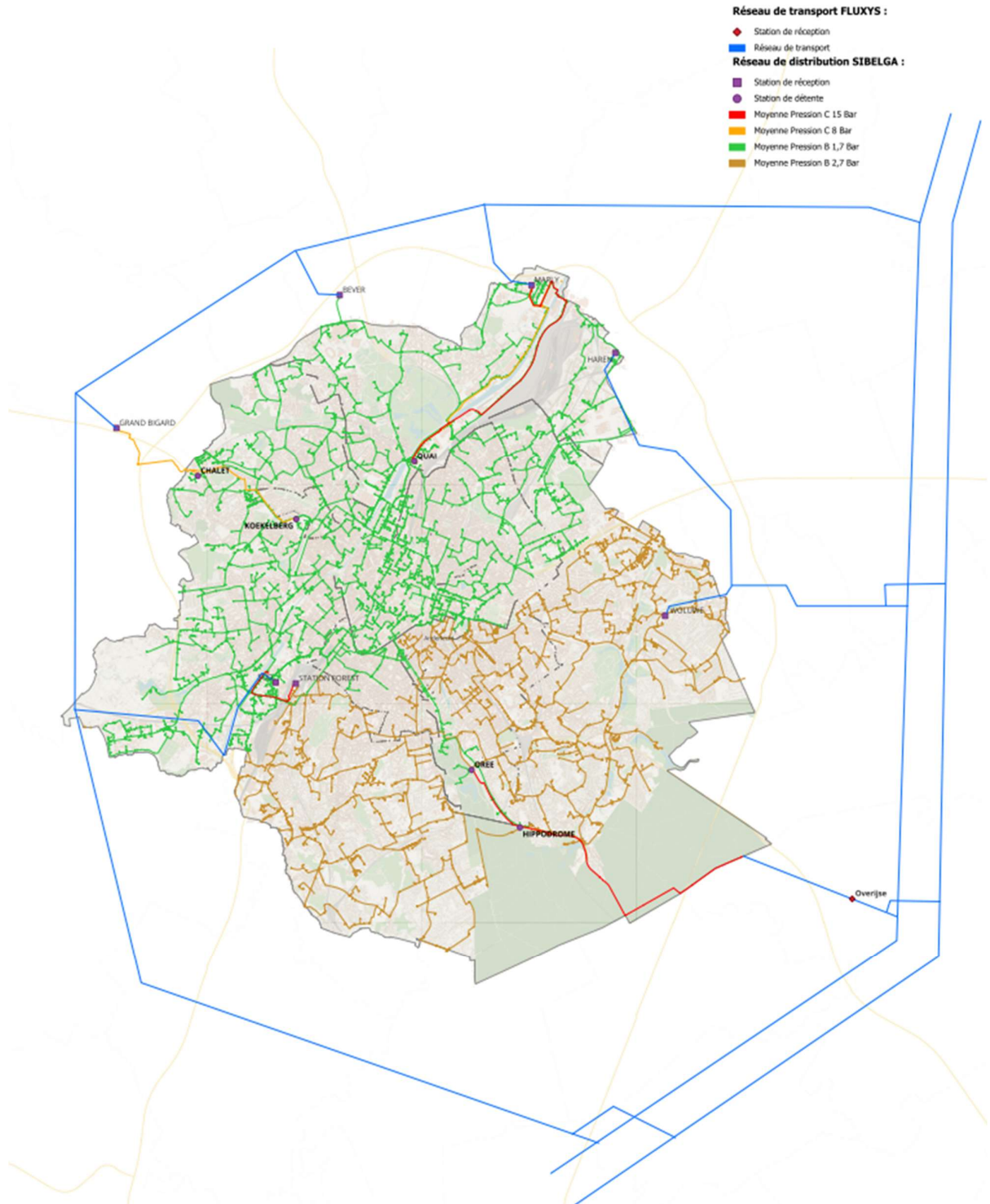


Figure 1 : Carte des réseaux de distribution de gaz de Sibelga, moyennes pressions B & C

## 2.2.2.2 Charge des réseaux

Pour améliorer l'efficacité des études des réseaux gaz, Sibelga utilise SynerGi, un progiciel de simulation des flux de gaz dans les réseaux.

Cette application permet de calculer les charges des canalisations, de simuler l'intégration de nouvelles demandes de raccordement, d'établir différents scénarios lors du remplacement de canalisations ou encore de simuler diverses structures possibles dans le cadre de projets futurs lié à la transition énergétique, comme l'adjonction d'un point d'injection de biométhane ou le passage du gaz naturel à un gaz alternatif.

Les pointes de consommation enregistrées durant l'hiver 2023-2024 n'ont pas provoqué de chute de pression aux extrémités du réseau, confirmant ainsi la pertinence des investissements réalisés ces dernières années en vue d'assurer l'alimentation de la Région bruxelloise. Toutefois, les observations réalisées durant l'année gazière écoulée, ne revêtent qu'un caractère relatif compte tenu du fait qu'elle ne peut sur le plan climatique être prise comme année de référence.

## 2.2.3 Réseaux MP et BP

### 2.2.3.1 Types et âges des conduites

Les données de base relatives à l'âge et à la nature des conduites MP et BP sont reprises dans les graphiques et schémas qui suivent :



Figure 2 : Répartition du réseau MP et BP par matière

Âge	Réseau MP - Longueur [m]			Part du total	Âge	Réseau BP - Longueur [m]				Part du total
	Acier	PE	Total			Acier	PE	Fonte nodulaire	Total	
< 5 ans	3.954	1.555	5.509	0,88%	< 5 ans	2.097	16.276		18.373	0,79%
5 - 10 ans	25.942	3.013	28.955	4,62%	5 - 10 ans	2.630	26.357		28.987	1,25%
10 - 20 ans	29.052	10.690	39.742	6,35%	10 - 20 ans	7.805	401.278		409.084	17,69%
20 - 30 ans	33.627	13.207	46.834	7,48%	20 - 30 ans	24.380	518.617		542.997	23,48%
30 - 40 ans	62.782	27.801	90.583	14,46%	30 - 40 ans	89.035	260.888		349.923	15,13%
40 - 50 ans	89.933	6.458	96.391	15,39%	40 - 50 ans	218.235	12.329		230.564	9,97%
50 - 60 ans	172.543	1.360	173.903	27,76%	50 - 60 ans	385.076	216		385.292	16,66%
> 60 ans	102.640		102.640	16,39%	> 60 ans	242.306	-		242.306	10,48%
inconnus	41.522	265	41.787	6,67%	inconnus	75.121	647	28.928	104.696	4,53%
<b>Total</b>	<b>561.995</b>	<b>64.349</b>	<b>626.344</b>		<b>Total</b>	<b>1.046.687</b>	<b>1.236.609</b>	<b>28.928</b>	<b>2.312.224</b>	
Part du total	89,73%	10,27%			Part du total	45,27%	53,48%	1,25%		

Tableau 8 : Âge et nature des conduites moyenne pression et basse pression

### 2.2.3.2 Qualité des équipements – Fiabilité des canalisations

La fiabilité des canalisations est surveillée en permanence au moyen de sondages périodiques dans le réseau. Le règlement européen<sup>4</sup> concernant la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie prévoit une modification de la fréquence de contrôle. Sibelga a adapté en ce sens les quantités à contrôler dès 2025. Jusqu'en 2025, Sibelga contrôlait l'ensemble du réseau de canalisation en trois ans. La périodicité est dorénavant réduite à deux ans. En 2025, quelques 1.532 km de canalisations (sur un total de 2.938 km) ont ainsi été contrôlés (1.190 km en 2024).

Toutes les fuites constatées sont documentées dans un rapport annuel. Ces données sont analysées par Sibelga afin de s'assurer de la qualité de ces canalisations.

En 2025, le taux de fuites réparées par 100 km de canalisations BP est de 1,91 pour les canalisations en acier (1,14 en 2024) et de 0,49 pour les canalisations en PE (1,14 en 2024). A titre de comparaison, le taux de fuites était de 156 en 2013 lorsque les conduites en fonte grise et fibro-ciment étaient encore opérationnelles.

Les canalisations MP en acier sont préservées de la corrosion par 75 postes de protection cathodique. Un autre critère d'évaluation de l'état des canalisations pourrait être leur ancienneté : nos analyses n'ont pas encore démontré à ce jour de corrélation forte entre l'ancienneté des canalisations et le taux de fuites.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du taux de fuite sur le réseau basse pression, par matière, sur une période de 10 ans.

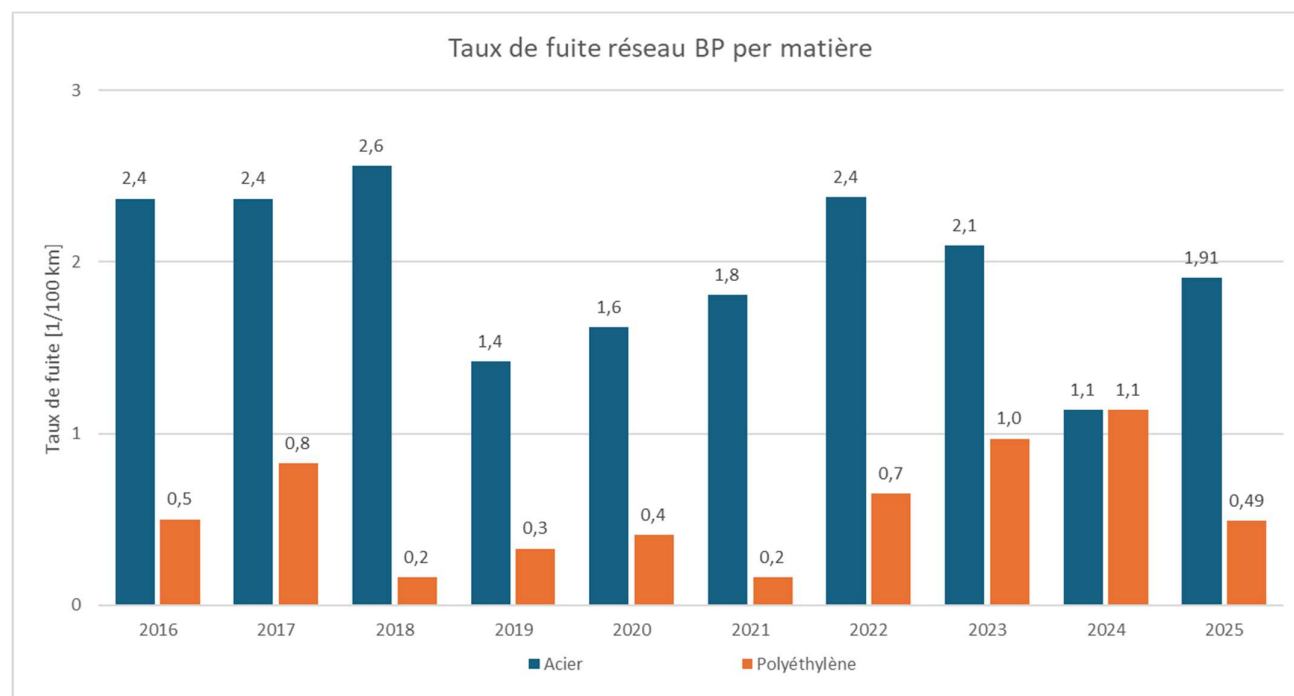


Figure 3: Evolution du taux de fuite par matière – Réseau BP

<sup>4</sup> Le règlement (UE) 2024/1787 du parlement européen et du conseil du 13 juin 2024 concernant la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie et modifiant le règlement (UE) 2019/942.

## 2.2.4 Branchements BP

Sibelga alimente ses clients notamment au moyen de branchements basse pression. En 2025, nous dénombrons un total de 189.462 branchements. Le tableau ci-dessous donne leur répartition par matière et par âge.

Âge	Branchements BP - Matière				Total	Part du total
	Acier	PE	Pb	Inconnu		
< 5 ans	127	5.400	0	0	5.527	2,9%
5 - 10 ans	153	6.662	0	0	6.815	3,6%
10 - 20 ans	691	34.656	0	23.936	59.283	31,3%
20 - 30 ans	3.601	18.754	0	45	22.400	11,8%
30 - 40 ans	6.306	5.283	0	14	11.603	6,1%
40 - 50 ans	3.005	606	1	20	3.632	1,9%
50 - 60 ans	2.143	844	1	53	3.041	1,6%
> 60 ans	1.282	0	4	25	1.311	0,7%
Inconnus	57.171	12.787	79	5.813	75.850	40,0%
<b>Total</b>	<b>74.479</b>	<b>84.992</b>	<b>85</b>	<b>29.906</b>	<b>189.462</b>	
Part du total	39,3%	44,9%	0,0%	15,8%		

Tableau 9 : Répartition des branchements par âge et matière

En 2025, 413 fuites ont été réparées sur des raccordements BP, dont 131 sur la partie extérieure et 282 sur la partie intérieure. Le graphique ci-dessous montre l'évolution dans le temps, du nombre de fuites réparées sur les raccordements BP en fonction de la localisation de la fuite.

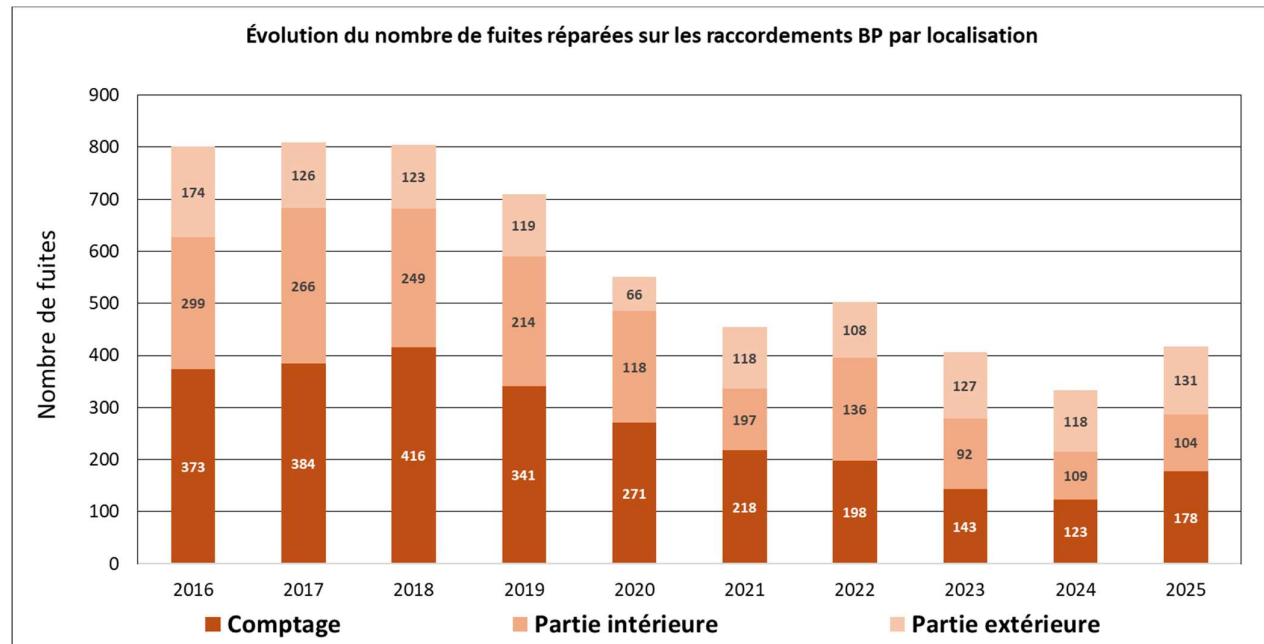


Figure 4 : Évolution du nombre de fuites réparées sur les raccordements BP en fonction de la localisation

En 2025, nous constatons :

- Une augmentation du nombre de fuites réparées sur le comptage.
- Un quasi-statu quo des fuites sur la partie intérieure des branchements (moyenne 5 ans : 128 fuites/an).
- Une légère augmentation des fuites réparées enregistrées sur la partie extérieure (moyenne 5 ans : 120 fuites/an). Si l'on excepte l'année 2020, depuis 2017, le nombre de fuites réparées annuellement sur la partie extérieure des branchements reste relativement stable.

En 2025, le taux des fuites réparées par 100 branchements est de 0,218 (0,188 en 2023 ; 0,185 en 2024), comptage compris. Si nous faisons abstraction du comptage, ce taux descend à 0,124 (0,115 en 2023 ; 0,120 en 2024).

En 2025, les fuites dues aux ensembles de comptage et aux raccords filetés représentent 61% des fuites réparées sur les branchements (60% en 2023 ; 57% en 2024).

Les divers éléments constitutifs des branchements à l'origine des fuites réparées ont permis l'établissement de critères de « vétusté » des branchements (y compris ceux des colonnes montantes). Ces critères ou caractéristiques spécifiques (branchements en plomb, raccords filetés sans bourrelet, robinets compteur ¼ de tour avec écrou de serrage, robinets compteur ½ tour, etc.), ainsi que l'absence d'organe de coupure sur la partie extérieure des branchements, sont utilisés pour l'établissement des programmes préventifs de rénovation et/ou de réhabilitation des branchements et des colonnes montantes. L'analyse approfondie des fuites réparées annuellement a montré que Sibelga doit privilégier le remplacement des branchements en plomb, remplacer progressivement les branchements en acier asphalté âgés de plus de 60 ans, et les branchements sans vanne, et également supprimer, réhabiliter et rénover les colonnes montantes.

Ces dernières années, on remarque une diminution progressive des fuites sur branchements. Cette diminution témoigne des effets positifs des politiques de remplacement des branchements dits vétustes ainsi que du remplacement systématique des compteurs à membrane.

Le graphique suivant, relatif à l'évolution annuelle du nombre d'interventions sur les colonnes montantes illustre également les effets bénéfiques de la politique d'investissement mise en place pour les installations à caractère vétuste.

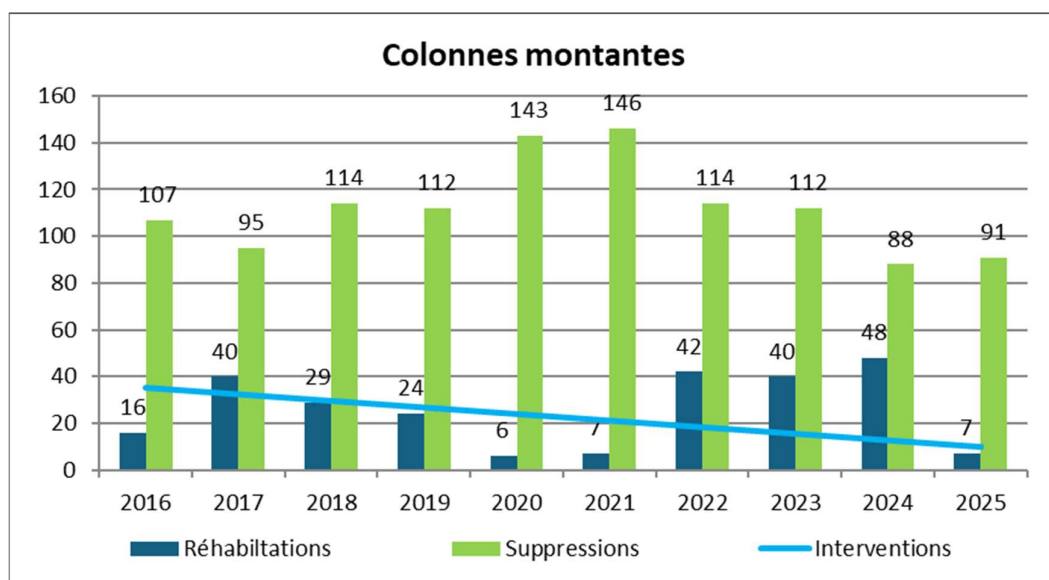


Figure 5 : Quantités de réhabilitations et de suppressions de colonnes montantes versus évolution des interventions suite défauts sur colonnes montantes

## 2.2.5 Compteurs gaz

Fin 2025, le parc de compteurs gaz se compose de 507.125 compteurs. La Figure 6 donne leur répartition par calibre :

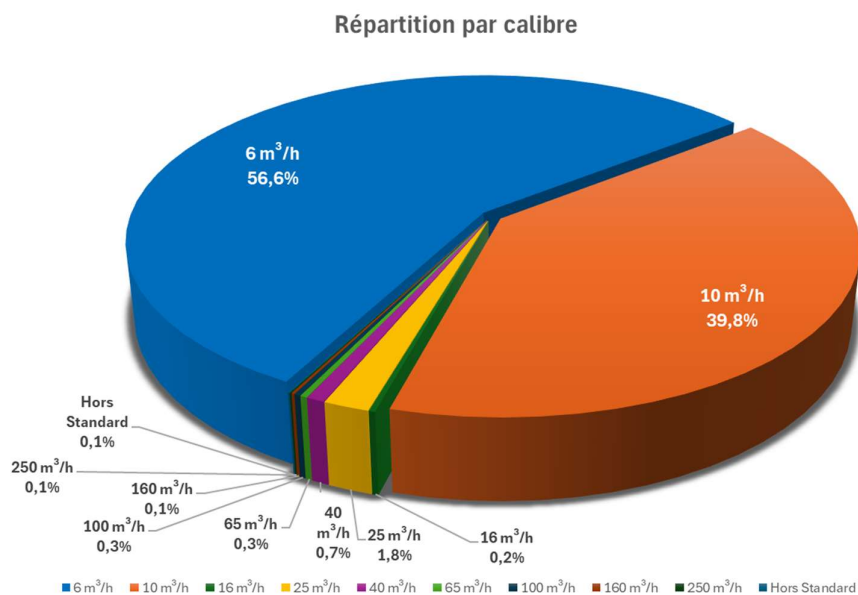


Figure 6 : Répartition du parc de compteurs par calibre

Le tableau ci-dessous reprend les quantités par catégorie d'âge des compteurs présents sur nos réseaux.

Âge	Statut compteur		Total	Part du total
	En service	Hors service		
< 5 ans	26.066	1.389	27.455	5,4%
5 - 10 ans	38.807	4.428	43.235	8,5%
10 - 20 ans	116.046	15.930	131.976	26,0%
20 - 30 ans	140.392	23.290	163.682	32,3%
30 - 40 ans	93.812	15.685	109.497	21,6%
> 40 ans	16.433	14.847	31.280	6,2%
<b>Total</b>	<b>431.556</b>	<b>75.569</b>	<b>507.125</b>	
Part du total	85,1%	14,9%		

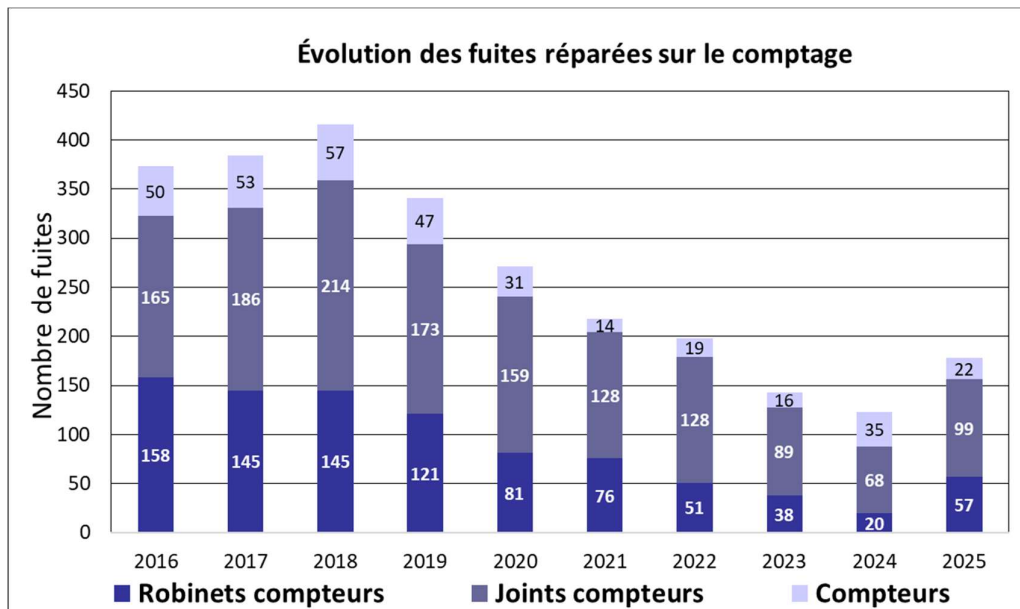
Tableau 10 : Nombre de compteurs par âge et par statut

Fin 2025, on compte 433.088 points de fourniture actifs.

Comme vu précédemment, en 2025, seuls 22 problèmes de pression sont répertoriés sur les réseaux MP et BP. Ces problèmes sont généralement provoqués par des compteurs bloqués, ce qui représente une moyenne de 4 compteurs défectueux par 100.000 compteurs installés.

En 2025, 178 fuites ont été réparées sur les parties comptage des raccordements. De 2018 à 2024 une diminution constante des fuites sur ces équipements est constatée. En 2025, nous enregistrons une hausse de celles-ci principalement dues aux robinets et aux joints compteurs.

Le graphique, ci-dessous, représente l'évolution dans le temps du nombre de fuites réparées sur les parties comptage, en fonction de la localisation de la fuite.



*Figure 7 : Évolution des fuites réparées sur le comptage*

En 2025, le taux de fuites réparées au niveau du comptage par 100 compteurs est de 0,035 (pour information il était de 0,033 en 2022, 0,028 en 2023, 0,024 en 2024).

L'analyse approfondie des fuites réparées annuellement a montré que nous devons mettre l'accent, en particulier, sur le remplacement systématique des compteurs de type bitubulaire par des compteurs de type monotubulaire lors de l'exécution de travaux nécessitant le renouvellement de la partie intérieure des branchements.

En effet, le report des tensions mécaniques dues aux installations intérieures des clients peut être à l'origine de fuites sur les trois composants du comptage (robinets, joints, compteurs), mais essentiellement sur les joints. Il s'avère que les comptages constitués de compteurs monotubulaires sont moins sensibles à ce phénomène.

Ainsi, Sibelga prévoit le remplacement de 2.940 compteurs par des compteurs monotubulaires. De même, une partie des compteurs bitubulaires remplacés dans le cadre des remplacements de compteurs pour raison métrologique sont également remplacés par des compteurs monotubulaires.

## 2.3 Analyse des facteurs externes

### 2.3.1 Incidents

En 2025, nous avons eu à déplorer 3 incidents importants sur les réseaux de gaz :

- Le 28 février, Avenue Marie de Hongrie à Berchem-Sainte-Agathe : Lors du déplacement d'une tôle en acier, un entrepreneur a arraché une purge de moyenne pression. Les pompiers ainsi que la police ont dû intervenir pour sécuriser les lieux. Un périmètre de sécurité a été établi et une évacuation des sites situés à proximité du lieu d'intervention a dû être opérée le temps de la réparation.
- Le 13 avril, Rue des deux Maisons à Evere : Un appel parvient au centre de conduite de Sibelga pour une odeur de gaz sentie à l'intérieur du centre sportif d'Evere. Le centre sportif ainsi que les bâtiments situés dans le périmètre de sécurité établi ont été évacués le temps de l'intervention. Une fuite localisée sur une conduite de gaz basse pression, abîmée par un branchement appartenant à un autre opérateur, était à l'origine de l'incident.
- Le 06 septembre, plusieurs rues de la commune de Forest (Chée de Neerstalle, Av. du Bempt, Av. de la verrerie, Rue Jean Baptiste Baeck,...) : Plusieurs clients appellent le centre de conduite de Sibelga à la suite d'absence de gaz dans leurs installations. Une infiltration d'eau dans le réseau de canalisations basse pression située Rue Jean-Baptiste Baeck provoque la rupture de l'alimentation pour 250 habitations. Près de 35 fouilles ont dû être réalisées pour identifier l'origine du problème et opérer le pompage de l'eau infiltrée. L'infiltration de l'eau a été provoquée par un branchement d'alimentation en eau dont le jet sous pression a fini par percer le branchement de gaz basse pression. Neuf jours auront été nécessaires pour extraire la totalité de l'eau infiltrée et pour permettre la remise en service de l'ensemble des clients.

Ces incidents ne mettent pas en cause l'état des réseaux, ni le plan de sécurité établi.

En 2025, le nombre de dégâts causés par des tiers sur les canalisations moyenne pression (MP) et basse pression (BP) demeure globalement stable par rapport à 2024. Cette stabilité confirme la tendance générale à la baisse observée ces dernières années, malgré l'exception notable de 2021, marquée par une augmentation significative des dégâts sans fuite.

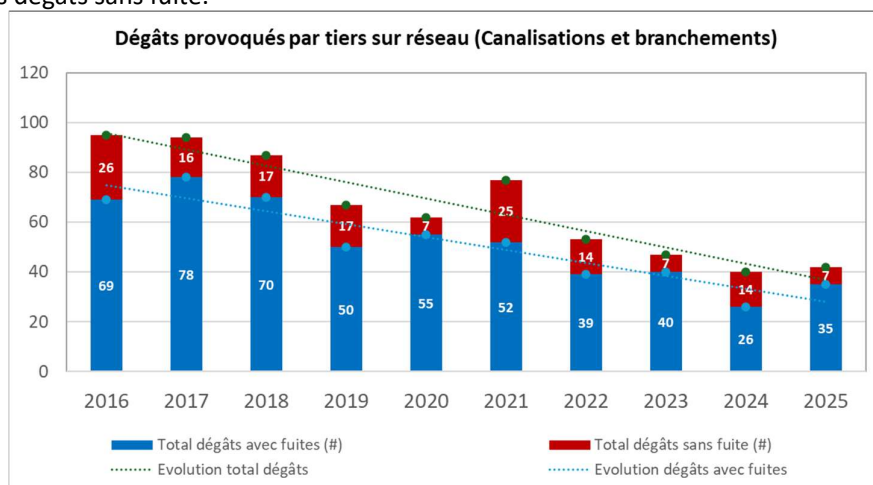


Figure 8 : Evolution du nombre total de dégâts provoqués par des tiers sur les installations Sibelga

### 2.3.2 Demandes externes

Sibelga est régulièrement sollicitée pour des projets visant entre autres l'amélioration de la mobilité, la construction d'infrastructures, ou le développement d'activités immobilières et industrielles.

En général, ce sont des projets ambitieux s'étalant en plusieurs phases et sur plusieurs années. Les plannings de réalisation des travaux sont adaptés selon l'obtention des diverses autorisations nécessaires, les contraintes techniques rencontrées et les différents budgets alloués.

Malgré leur importance, ces travaux ne sont souvent pas programmables à moyen ou long terme. En effet, certaines interventions, pour des raisons de sécurité d'alimentation du réseau ne peuvent être effectuées qu'en période estivale, de mai à septembre, ce qui rend la planification, à moyen et long terme, difficile.

Ces dernières années, nous avons surtout été sollicités par la STIB, pour le renouvellement ou la mise en site propre des voies de tram, pour le projet métro Nord et par Vivaqua pour la réhabilitation des égouts.

Nous avons aussi répondu aux demandes de maîtres d'œuvre de grands projets immobiliers impliquant un réaménagement des voiries. La nature des travaux a des conséquences très variables sur l'infrastructure du réseau gaz, notamment en fonction des canalisations et de la configuration des lieux. Pour ces raisons, les coûts relatifs sont très variables selon les situations. De plus, ces projets étant très variables en nombre selon les années, les coûts imputés sont aussi très variables d'une année à l'autre et difficilement prévisibles.

L'impact des demandes externes sur nos travaux est illustré par quelques exemples ci-dessous :

- Exemples 1 et 2 : Création de pistes cyclables par « Werken aan de Ring » :

Dans le cadre du programme régional Werken aan de Ring, deux projets distincts visent à compléter des tronçons manquants d'itinéraires cyclables en Région flamande et en périphérie bruxelloise. Ces aménagements impliquent dans les deux cas un impact direct sur les infrastructures gazières existantes.

#### a) Projet Dilbeek – Grand-Bigard

Le premier projet concerne la réalisation d'un tronçon manquant de la piste cyclable entre la gare de Sint-Martens-Bodegem et l'avenue Keizer Karellaan (R20). L'implantation prévue interfère avec une canalisation de gaz d'un diamètre de 400 mm, utilisée essentiellement pour l'alimentation d'une partie de l'ouest de la Région de Bruxelles-Capitale depuis la station de réception de Grand-Bigard.

Cette canalisation fonctionne sous une pression de 8 bar.

Afin de garantir la compatibilité entre l'ouvrage cyclable et l'infrastructure existante, une portion de la conduite ainsi qu'une vanne associée devront être partiellement déplacées.

#### b) Projet Haren

Le second projet, également initié dans le cadre de Werken aan de Ring, porte sur la création d'un tronçon manquant de la piste cyclable F-R0 sur le territoire de la commune de Haren. Le tracé projeté interfère avec une canalisation de gaz d'un diamètre de 350 mm, opérant sous une pression de 1,7 bar. Comme pour le premier projet, une portion de la conduite devra être partiellement déplacée afin de permettre la réalisation de l'infrastructure cyclable.

- Exemple 3 : Bruxelles Mobilité – Pont Jules de Trooz à Bruxelles 2

Un des projets dont nous avons fait mention dans les précédents plans, est le projet initié par Bruxelles Mobilité, soit la création d'un passage cyclo-piéton, ainsi que l'aménagement de l'espace public le long

de la rive gauche du canal. Ce projet nécessitera entre autres la création d'un passage sous le pont Jules de Trooz engendrant des interventions complexes.

Après analyses, le tracé initial, prévoyant le déplacement de canalisations de gros diamètres situées en sortie de station (Quai) et sous le tablier du pont Jules De Trooz a dû être revu. Sont venues complexifier la planification et la nature des travaux, les contraintes des différents gestionnaires de réseau notamment pour des raisons budgétaires.

Une étude complémentaire visant à déterminer les conséquences du déplacement d'une cabine de détente a dû être réalisée et la procédure d'appel d'offres est en cours.

La date de commencement des travaux n'est pas encore déterminée, celle-ci ayant déjà été reportée à de multiples reprises compte tenu de la complexité du projet.

Ce projet est particulièrement représentatif en ce qui concerne les conséquences importantes sur les coûts, que peuvent occasionner des opérations techniques complexes sur des canalisations 500 acier par exemple, même si la longueur des canalisations posée est relativement faible.

- Exemple 4 : Projet NEO

Durant les prochaines années, Sibelga sera sollicité par le projet NEO<sup>5</sup>. Celui-ci consiste en la construction d'un nouveau quartier sur le site historique du Heysel, au pied de l'Atomium. Ce projet ambitieux intégrera des logements, des commerces, des espaces verts, des installations récréatives, des équipements sportifs et des infrastructures collectives. Une nouvelle voirie sera créée et le tracé de celles existantes fera l'objet de réaménagements, induisant des déplacements de canalisations moyenne et basse pression. Près de 1.035 mètres de canalisations, dont la très grande majorité en moyenne pression sont concernées.

### 2.3.3 Facteurs non maîtrisables

#### 2.3.3.1 Conditions climatiques

Certains travaux ne peuvent être réalisés qu'en période estivale, de mai à septembre, pour des raisons de sécurité d'alimentation de nos réseaux.

Cette exigence de Sibelga est due au lien étroit qui existe entre la charge d'un réseau de distribution et les conditions climatiques (Région bruxelloise : plus de 80 % de la consommation est due aux besoins de chaleur). Ainsi plus il fera gris, plus il y aura des précipitations, du vent et plus il fera froid :

- plus la consommation de la clientèle augmentera
- plus la réserve de capacité de transport du réseau de distribution diminuera ;
- moins on pourra se priver des capacités d'injection et de transport dans nos réseaux.

L'indisponibilité des installations de distribution, qui font partie de l'épine dorsale de nos réseaux et qui assurent l'alimentation de ces réseaux (exemples : station de réception, stations de détente, conduites mères sortie stations, traversées d'ouvrage d'art, etc.), doit être limitée à la période estivale lorsque les besoins en capacité de transport d'énergie sur nos réseaux sont faibles. A défaut, il faut prévoir des travaux complémentaires en vue d'assurer l'alimentation des réseaux en période hivernale.

Généralement, les investissements nécessaires pour ces travaux complémentaires deviennent rapidement disproportionnés par rapport aux coûts d'une adaptation du planning des travaux.

---

<sup>5</sup> <https://www.bruxelles.be/projet-neo>

### **2.3.3.2 Délai souhaité par le client versus délai d'exécution des travaux Sibelga**

Les délais d'exécution souhaités par les maîtres d'œuvre sont parfois en contradiction avec les délais nécessaires à Sibelga pour les réaliser. Ceci pour diverses raisons comme :

- La livraison d'équipements non standards ou hors-normes qui nécessitent 6 mois de délais au minimum, comme par exemple des vannes, des régulateurs stations, des compteurs stations, etc.
- La mise en œuvre de techniques de pose spécifiques, comme la pose en caniveau, forage dirigé, etc.
- L'obtention des autorisations administratives (permis d'urbanisme, coordinations, etc.).
- L'acquisition éventuelle d'un terrain, par exemple dans le cas du déplacement d'une station.

Le déplacement des installations de Sibelga n'est possible qu'à partir du moment où toutes les conditions administratives et techniques sont réunies.

On remarque trop souvent que l'impact d'un projet sur les installations souterraines des impétrants n'est pas suffisamment pris en compte par les maîtres d'œuvre lors (1) de la conception de leur projet, (2) de la planification de sa réalisation et (3) de l'exécution des travaux.

### **2.3.3.3 Marchés publics et disponibilité/qualité du matériel gaz**

- Evolution du marché

Les évolutions récentes du marché, marquées par une concentration croissante des acteurs, entraînent une réduction significative de l'intensité concurrentielle. Dans ce contexte, Sibelga se trouve particulièrement exposée, ses volumes d'achat étant limités en raison d'une zone d'activité restreinte et d'un réseau gazier désormais mature, ne faisant plus l'objet d'extensions substantielles.

À ces contraintes structurelles s'ajoutent les effets de la transition énergétique qui conduira progressivement à une diminution de la consommation de gaz. Par conséquent, l'ensemble du matériel gazier est confronté à un risque accru d'indisponibilité, d'arrêt de production ou d'augmentation des prix, en lien direct avec la baisse des volumes commercialisés.

Dans ce contexte, une standardisation renforcée des technologies ainsi qu'une mutualisation des achats constituent des leviers essentiels pour sécuriser l'approvisionnement. Les faibles quantités requises par Sibelga rendent en effet nécessaire le regroupement des besoins avec d'autres gestionnaires de réseau, chaque fois que cela s'avère possible. Cependant, malgré l'existence de normes européennes, les spécifications techniques diffèrent encore trop souvent entre opérateurs, limitant les possibilités de coopération et l'intérêt des fabricants pour la production de petites séries spécifiques.

Lorsque cela est pertinent, une adaptation technique de certains équipements doit donc pouvoir être envisagée afin de se conformer aux matériels disponibles sur le marché. Bien que ces adaptations impliquent des coûts supplémentaires, des modifications sur les installations existantes et/ou une mobilisation accrue de la main-d'œuvre, elles peuvent s'avérer indispensables pour garantir la continuité de l'approvisionnement et prévenir des risques de rupture, potentiellement plus coûteux à long terme. Une situation récente illustre ce phénomène : notre fournisseur de vannes de compteurs, confronté au renouvellement nécessaire de son outillage de production (moules) amorti historiquement sur des volumes plus élevés, a sollicité une révision des prix unitaires contractuels. En raison de la diminution des quantités produites, les coûts fixes doivent désormais être répartis sur un

volume plus faible. Dans ce contexte et malgré un contrat en cours, le fournisseur a négocié une adaptation des prix.

Le prochain marché reflétera inévitablement un réalignement tarifaire lié à l'amortissement de ces coûts fixes sur des séries plus limitées.

- Evolution technologique

Comme indiqué dans le précédent plan de développement, Sibelga utilise dans le cadre de la télémessure des données de pression, ou de données de comptage les technologies de télécommunications 2, 3 et 4G. La fin des technologies 2 et 3G était prévue initialement respectivement pour fin 2027 et fin 2024. Les opérateurs ont reporté cette échéance à fin 2029. L'arrêt de ces technologies engendre pour Sibelga les changements suivants :

- a. L'adaptation du système de télémessure des pressions. Ce qui oblige Sibelga à repenser sa stratégie de télécommunication des données de pression. Sibelga souhaite utiliser ce remplacement pour optimiser le déploiement des nouveaux dataloggers. Leurs positionnements, leur nombre ainsi que les technologies utilisées dans la nouvelle configuration ont fait l'objet d'études qui conduisent au redéploiement d'environ 125 enregistreurs<sup>17</sup> (Voir § 2.4.8 Télécommunication).
- b. L'adaptation de certaines installations de comptage. En effet, certains compteurs sont équipés de dataloggers qui permettent la lecture et le rapatriement des données. Près de 3.000 dataloggers fonctionnant sur base de ces technologies devront donc être remplacés avant fin 2029. Outre les échéances techniques, les contraintes contractuelles entre opérateurs et fournisseurs de service obligent Sibelga à trouver des alternatives (remplacement de cartes SIM), le temps que les installations soient équipées de nouveaux composants compatibles avec les nouvelles technologies.

### **2.3.4 Impacts législatifs**

Cette section décrit les impacts législatifs qui n'ont pas été cités dans la partie I : perspectives - §2.2 Transition énergétique.

Sibelga entend satisfaire aux changements de législation et de réglementation en préparation concernant le développement et l'exploitation des réseaux de distribution y compris les raccordements et les compteurs. Ces changements sont notamment consécutifs à la libéralisation du marché et aux développements de nouvelles prescriptions en matière de sécurité, de qualité ou de gestion de l'environnement.

Sibelga met systématiquement tout en œuvre pour que les nouvelles installations soient conformes aux prescrits légaux, notamment au travers d'une collaboration intense avec les autres opérateurs en Synergrid ou au moyen des marchés fédéraux d'achat de matériel. Par contre, certaines remises en conformité des installations existantes peuvent être très lourdes, si bien que Sibelga privilégie l'étalement dans le temps de ce type de programme, en accord avec les autorités concernées.

#### **2.3.4.1 Gestion du parc de compteurs**

Depuis la publication de l'AR du 03/08/2012, exception faite pour les compteurs en station, la décision de remplacer une série de compteurs se fait uniquement sur base de contrôles techniques à base statistique

réalisés à la demande du service de la Métrologie du SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie, dans le cadre de la législation spécifique. En fonction des résultats des contrôles, le service de la Métrologie impose chaque année le remplacement de certaines séries de compteurs.

Les familles de compteurs concernées par les contrôles techniques prévus au cours des prochaines années sont relativement importantes. Elles sont composées notamment de compteurs installés au début des années 80 et qui devraient être remplacés en cas de résultat négatif au contrôle technique. Le résultat du contrôle technique obtenu en mars 2026 a conclu au remplacement de 3.000 compteurs datant de 1982, 450 de 1986, 125 de 1987 et 122 de 2001.

Les résultats provisoires du contrôle technique en cours indiquent également une faiblesse des compteurs : de 1983 (600 compteurs) et 1993 (3.000 compteurs).

Au total, ce sont 7000 compteurs qui devront être remplacés, conformément à la législation en vigueur, dans un délai de deux ans à dater du rapport de non-conformité.

Aux quantités de remplacement de compteurs à remplacer suite aux contrôles techniques, il faut ajouter les compteurs remplacés dans le cadre des prises d'échantillon. À la suite de la décision de Fluvius de ne plus réaliser la prise d'échantillon des compteurs G4 et G6, les contacts pris par Synergrid avec la métrologie n'ont pas permis de limiter l'augmentation du nombre de compteurs à enlever pour « échantillon » par Resa, Ores et Sibelga. Cette problématique persistera tant que la révision de l'AR du 03/08/2012 ne sera pas publié.

#### **2.3.4.2 Les compteurs intelligents**

Les cadres réglementaires bruxellois et européen imposent au gestionnaire de réseau de distribution de procéder au déploiement systématique de compteurs intelligents de gaz dans la mesure où celui-ci est évalué positivement lors d'une analyse coûts-bénéfices.

Sibelga est d'avis qu'il convient de ne pas déployer systématiquement des compteurs intelligents pour le gaz en lieu et place des compteurs dont l'index est relevé annuellement<sup>6</sup> étant donné que l'évaluation coûts-avantages que Sibelga a réalisée durant le second trimestre 2024 est négative.

Par ailleurs, tant Sibelga que les fournisseurs ne sont pas demandeurs de compteurs intelligents pour le gaz. En effet, la gestion du réseau de distribution gaz et la planification de ses investissements ne nécessitent pas de données plus fréquentes et plus granulaires. De même, les fournisseurs d'énergie et les shippers ne semblent pas nécessiter des données plus granulaires pour cette catégorie de clients. Le gain principal réside au niveau du client dans les potentielles économies d'énergie qu'il pourrait réaliser avec des données plus granulaires, mais ces gains pourraient être obtenus avec des solutions techniques alternatives.

Sibelga dispose déjà d'une solution de mise à disposition des impulsions du compteur de gaz qui permet, via un dispositif installé et configuré par le client, d'enregistrer la consommation de gaz. Bien que cette solution soit disponible pour tous les clients, elle est surtout utilisée par les clients professionnels et de façon très limitée.

Une alternative serait également possible pour les clients disposant d'un compteur dont le relevé est réalisé annuellement et qui souhaiteraient disposer de leurs données de consommation non validées (uniquement à des fins informatives). Celle-ci consisterait à placer un capteur à impulsion qui fonctionnerait avec les compteurs de gaz existants et qui serait complétée par une installation et une interface permettant la lecture des données par le client. Sibelga a testé une solution mise à disposition par un acteur commercial et considère que la

---

<sup>6</sup> Les compteurs relevés mensuellement, de calibre égal ou supérieur à G65 ou ayant une consommation annuelle supérieure ou égale à 300.000 kWh/an disposent d'un système de rapatriement des mesures de consommation de gaz vers un système d'acquisition de données.

remontée des données de consommation est suffisamment fiable pour permettre aux clients de suivre leur consommation avec plus de précision.

Sibelga compte également analyser la faisabilité de faciliter la relève des compteurs gaz YMR au travers de photos prises par le client et de rapatrier ces données informatives dans l'application. Le client pourrait également utiliser cette méthode pour communiquer ces index annuels à des fins de facturation.

Voici pour information le nombre de mise à disposition d'impulsions réalisées ces 5 dernières années :

	Budget	2021	2022	2023	2024	2025
≥ G65	40	126	67	41	57	41
< G65	50	76	68	61	48	81

*Tableau 11 : Evolution du nombre de demandes d'impulsions*

### 2.3.4.3 Législation méthane

La loi européenne sur le climat fait de la réalisation de l'objectif climatique de l'UE consistant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici à 2030 une obligation légale.

Selon la commission, le secteur de l'énergie, qui contribue à hauteur de 19% des émissions de méthane totales, est celui où les émissions peuvent être réduites de la manière la plus rapide, efficiente et efficace au regard des coûts.

La nouvelle législation renforcera les règles de surveillance des émissions, la communication de rapports à ce sujet et fera appliquer plus strictement les principes de suppression des sources d'émissions de méthane.

Les textes de loi européen ont été adoptés en avril 2024 et entrent en vigueur 6 mois après son vote au parlement de l'UE. La législation s'applique à l'ensemble du réseau de distribution exception faite pour les installations de comptage et les parties de branchements situées sur le terrain privatif des clients.

En vertu des nouvelles règles, les exploitants devront détecter et réaliser des enquêtes sur les fuites de méthane dans différents types d'infrastructures à des intervalles bien définis.

Les exploitants devront ensuite réparer ou remplacer tous les composants au-delà de certains niveaux de fuite de méthane immédiatement après la détection, et au plus tard cinq jours après la détection. Le délai fixé pour une réparation complète en vertu des nouvelles règles est de 30 jours.

En outre, le règlement interdit l'éventage et le torchage du méthane provenant des stations de captage d'ici 2025 et des puits d'aéragage d'ici 2027, sauf si cela est strictement nécessaire ou en cas d'urgence ou de dysfonctionnement. A noter que la technique du torchage n'est pas réalisé par Sibelga.

Les activités de Sibelga impactées sont :

- Les opérations réalisées dans les stations de réception, détente et cabines réseau,
- La recherche systématique et les réparations de fuites,
- Les opérations de manœuvre sur le réseau de canalisations moyenne et basse pression.

La législation impose dans un premier temps la détermination et la quantification des sources d'émission (dès janvier 2026) pour ensuite procéder à des mesures de ces émissions (à partir de janvier 2027). Un rapport annuel devra être rédigé pour le 31 mai de chaque année. La commission fournira un modèle de rapport.

Un programme de détection systématique annuel doit être établi, les fréquences de détection sont revues et sont distinguées entre installations souterraines et hors sol et en fonction des matériaux de construction.

Les seuils de détection sont également revus en fonction du type de construction de l'installation (hors sol ou souterraines) et toute raison justifiant l'absence de réparation doit être soumise pour approbation aux autorités et fournir un calendrier de réparation et de surveillance.

Enfin, lors de la rénovation partielle ou totale d'un site, seule l'installation d'équipements à émission nulle (sans éventage) sera permise.

En 2025, Sibelga a procédé à l'identification des équipements concernés par la nouvelle législation et potentiellement soumis à un remplacement. Par ailleurs, Sibelga a ajusté sa politique de maintenance afin d'assurer une conformité complète avec les exigences réglementaires en vigueur.

### **Stations de réception et de détente :**

Le nouveau règlement impose la réalisation d'une tournée d'inspection tous les neuf mois. Lors de ces inspections, les éventuelles émissions provenant des parties hors sol sont détectées puis éliminées principalement au moyen de techniques de maintenance ne nécessitant pas le remplacement d'équipements.

Des remplacements ponctuels d'équipements sont toutefois possibles si les techniques de maintenance atteignent leurs limites. L'évolution des technologies de détection pourrait, également à terme, remettre en question cette approche. En effet, la législation prévoit de préciser prochainement les méthodes de détection qui devront être utilisées, méthodes dont la sensibilité accrue pourrait engendrer une augmentation du nombre de fuites et potentiellement de rendre le remplacement de certains équipements obligatoire.

Les équipements constituant les lignes de détente et générant des émissions de méthane pendant le fonctionnement devront être remplacés. Il s'agit notamment des distributeurs pneumatiques actionnant les vannes et assurant le fonctionnement des régulateurs. Grâce aux programmes de rénovation menés ces dernières années, ces équipements ont été en partie supprimés. Leur remplacement implique généralement une modification des lignes de détente, en raison des différences d'encombrement entre l'ancienne et la nouvelle technologie. Des études de conception détaillées seront donc nécessaires pour évaluer l'ampleur des travaux à réaliser. A ce stade, Sibelga ne prévoit pas encore d'investissements supplémentaires, les études de détail devant préciser et quantifier les assets à remplacer. Néanmoins, à titre de prévention, Sibelga prévoit une enveloppe budgétaire pour couvrir les éventuels remplacements à court terme qui s'avèreraient inévitables.

Concernant les parties enterrées des stations, les assemblages réalisés au moyen de brides constituent une source potentielle d'émissions de méthane. La rénovation en cours de la station de Forest intègre cette problématique, tandis qu'une étude détaillée devra être menée pour les autres stations. Des réparations ponctuelles sont possibles et comme pour les parties hors sol, des études de détails devront être réalisées pour identifier l'impact d'un remplacement d'un équipement enterré. Sibelga prévoit une enveloppe budgétaire pour couvrir les éventuels remplacements à court terme qui s'avèreraient inévitables.

### **Cabines réseau :**

Pour les cabines réseau (les cabines clients étant exclues du périmètre réglementaire), les éventuelles fuites sont identifiées dans le cadre des tournées spécifiques (tous les 9 mois). Les fuites dépassant le seuil réglementaire sont éliminées au moyen de techniques de maintenance courantes (resserrages, remplacement de joints, etc.) lors des travaux d'entretien ou dans le cadre du programme de rénovation des cabines. Il convient de noter qu'aucun équipement de ces cabines ne génère d'émissions dans le cadre normal de son fonctionnement. Sibelga ne prévoit pas à ce stade d'investissement spécifique outre ceux déjà prévu dans le cadre de la politique actuelle.

### **Réseau de canalisations moyenne et basse pression :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Sibelga a augmenté la fréquence de détection afin que l'ensemble du réseau fasse l'objet d'un contrôle complet tous les deux ans, conformément au règlement. Une légère hausse du taux de fuites a été constatée, sans toutefois justifier le remplacement de tronçons entiers de canalisation. En effet, les émissions proviennent majoritairement des accessoires (prises en charge, bouchons, etc.) et rarement de la canalisation elle-même, la corrosion n'étant que très exceptionnellement la cause. La politique d'investissement actuelle reste donc inchangée.

Il faudra néanmoins disposer d'un recul suffisant pour déterminer si cette augmentation est structurelle, d'autant plus que le seuil de détection imposé par la législation est particulièrement bas (1.000 ppm).

### **Vannes moyenne pression :**

Si les réparations ponctuelles sont généralement suffisantes pour supprimer les émissions de méthane sur les canalisations, la situation est différente pour les vannes moyenne pression. Lorsque celles-ci sont assemblées par brides et que les techniques de colmatage ne suffisent plus, leur remplacement devient inévitable. Dans ce contexte, Sibelga propose de maintenir pour l'instant le rythme actuel de remplacement (six vannes par an). La détection des fuites sur certaines vannes pourrait conduire à une révision des priorités de remplacement.

### **Branchements :**

Pour les branchements (hors les parties situées en terrain privatif), une légère hausse des fuites a été observée, mais celle-ci s'inscrit dans la moyenne historique. Sibelga ne prévoit donc pas d'adaptation de sa politique d'investissement. La suppression d'une fuite se traduira soit par une réparation ponctuelle, soit par le remplacement complet du branchement dans le cadre des quantités actuellement définies.

## 2.4 Investissements 2027-2031

Dans le contexte réglementaire tel que fixé dans la méthodologie tarifaire 2025-2029, les investissements indiqués dans le présent plan de développement devraient, selon la méthodologie tarifaire et sous condition d’approbation du régulateur, être couverts par l’enveloppe de coûts « Business as Usual » (couverture des amortissements en ligne avec le passé) et par des coûts additionnels (couverture des coûts d’amortissements découlant des investissements prévus dans le plan de développement et dépassant les amortissements en ligne avec le passé).

### 2.4.1 Présentation des investissements

#### 2.4.1.1 Synthèse

Le tableau 12 présente une synthèse des investissements budgétés pour la période 2027-2031. Conformément à la méthodologie tarifaire qui prévoit la prise en compte du risque de coûts échoués à l’horizon 2050, les actifs ont été classifiés en 4 catégories :

- Catégorie 1 : les actifs amortis en 2050
- Catégorie 2 : Les actifs redéployés, transformés pour des usages, sources d’énergie en lien avec la transition énergétique (cette catégorie n’est pas répertoriée dans le tableau)
- Catégorie 3 : Les actifs échoués en raison d’actions indispensables et utiles à court et moyen terme malgré leur caractère sous optimal selon la politique énergétique
- Catégorie 4 : Les actifs échoués en raison d’actions dispensables et inutiles selon la politique énergétique

L’essentiel des investissements se répartit en catégorie 1 ou 3 et exceptionnellement en catégorie 2. Ceci est dû aux incertitudes concernant l’avenir des réseaux de distribution de gaz. En conséquence, Sibelga a décidé de limiter au maximum les nouveaux investissements tout en conservant la sécurité du réseau, des biens et des personnes pour une alimentation en gaz qualitative.

Sibelga a aussi pris la décision d’exclure la création d’actifs de catégorie 4.

Rubriques	Unité	Catégorie	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Station de réception &amp; station de détente - Equipement</b>							
Rénovation ligne d'émission	p	3					
<b>Compteur station de réception</b>							
Placement/remplacement compteur station	p	1				1	3
Remplacement Flow computer	p	1	2	2	2	2	
<b>Réseau MP</b>							
Pose conduite MP	m	3	1.850	880	880	880	880
Placement/remplacement poste protection cathodique	p	1	2	2	2	2	2
<b>Branchement MP</b>							
Placement/remplacement branchement cabine client et réseau	p	3	14	13	13	13	13
<b>Cabine réseau</b>							
Placement/remplacement d'un local pour cabine	p	3	9	9	9	9	9
Placement/remplacement cabine réseau	p	3	1				
Rénovation cabine réseau	p	3	8	8	8	8	8
<b>Cabine client</b>							
Placement/remplacement cabine client	p	3	11	11	11	11	11
Rénovation cabine client	p	3	2	2	2	2	2
<b>Réseau BP</b>							
Pose conduite BP	m	3	2.420	2.420	2.420	2.420	2.420
<b>Branchement BP</b>							
Placement/remplacement branchement BP	p	3	1.541	1.504	1.467	1.433	1.403
Transfert/Remplacement branchement BP suite renouvellement réseau	p	3	300	300	300	300	300
Traitement colonne montante	p	3	135	135	135	135	135
<b>Compteur</b>							
Placement/remplacement compteur gaz	p	3	9.572	9.552	9.532	9.512	9.492
Remplacements GOL	p	1	20	20	20		
<b>Télésignalisation et télécommande</b>							
Placement/remplacement data loggers réseau	p	1	44				

Tableau 12 : Investissements gaz 2027-2031 par catégorie

On peut dire qu'aujourd'hui Sibelga est dans une position d'attente. Le contexte actuel ne permet pas de prédire précisément l'avenir de ses réseaux de gaz. Il n'est donc pas exclu qu'à l'avenir des adaptations des quantités d'investissements s'avèrent nécessaires afin de garantir la qualité des services et le respect des prescriptions légales.

Pour rappel, les quantités autrefois historiques ont fait l'objet d'analyses dans le cadre du plan 2025-2029 et pour la période tarifaire équivalente. Le présent plan de développement tient compte de la réduction du nombre de raccordement consécutivement à l'entrée en vigueur du PACE en 2025.

Les quantités pour les activités « Mandatory » ont donc été réduites tout en restant prudents sur les activités dites à « risques ». Si Sibelga réduit d'une part les quantités relatives aux nouveaux raccordements et ses conséquences directes, elle maintient néanmoins les quantités minimales nécessaires au maintien de la sécurité des personnes, des biens et de la sécurité d'approvisionnement.

### 2.4.1.2 *Détail des investissements prévus pour 2027*

Les investissements prévus par Sibelga peuvent être subdivisés en trois groupes :

#### 1. Investissements mandatory

Ces investissements font suite à des demandes de clients ou de tiers. La réalisation de nouveaux raccordements, l'installation de compteurs, les travaux sur des raccordements existants, à la demande de clients, ainsi que les travaux de déplacement à la demande de tiers, sont planifiés de manière à respecter les délais demandés ou prévus dans le règlement technique. Les quantités annuelles sont estimées sur base de données historiques mais tiennent également compte des évolutions liées au plan air-climat-énergie. On y retrouve les éléments suivants :

- **Demande externe – capacité** : Investissement suite à une demande de puissance et/ou travail demandé à un branchement ou un compteur
- **Demande externe – déplacement** : Investissement suite à une demande de déplacement
- **Demande externe – lotissement** : Investissement dans un lotissement

#### 2. Investissements inévitables

Les investissements qui visent le remplacement des assets défailants sont réalisés afin de garantir la continuité de la fourniture. Les quantités annuelles sont estimées sur base de données historiques. On y retrouve les éléments suivants :

- **Suite défaut** : Investissement pour le remplacement d'un asset défectueux
- **Demande externe – obligation technologique** : Investissement faisant suite à un événement extérieur (Elia, Fluxys, le Régulateur, etc.)

#### 3. Investissements Risque/opportunité

Aussi appelés investissements de propre initiative. Ces investissements visent à éliminer les contraintes et les risques identifiés lors de l'analyse du réseau existant et des facteurs externes. Les quantités nécessaires sont étalées sur plusieurs années de manière à tenir compte des ressources disponibles en main-d'œuvre interne et externe, mais également des enveloppes budgétaires prévues ou disponibles.

Les investissements découlant d'obligations légales, comme le remplacement systématique de compteurs, sont également versés dans cette catégorie. On y retrouve les éléments suivants :

- **Légal** : Investissement pour mettre les installations en conformité avec des prescriptions légales ou réglementaires
- **Impact économique ou qualité** : Investissement afin d'améliorer les coûts d'exploitation et/ou la qualité des réseaux et services (durée intervention, impact défaut, nombre de défauts, etc.)
- **Saturation** : Investissement pour renforcer un sous-réseau surchargé par l'accroissement de la consommation
- **Sécurité** : Investissement pour augmenter la sécurité des personnes et des biens
- **Technologique** : Investissement suite à une incompatibilité technique selon les critères actuels

Voici une synthèse des investissements prévus en 2027 :

Rubriques	Total Prévu 2026	Total Prévu 2027	Mandatory			Inévitable		Risque/opportunité				
			Demande externe - capacité	Demande externe - déplacement	Demande externe - Lotissement	Suite défaut	Demande externe - Obligation technologique	Legal	Impact économique ou qualité	Saturation	Sécurité	Technologique
<b>Station de réception &amp; station de détente - Equipement</b>												
Rénovation ligne d'émission	2	-										
<b>Compteur station de réception</b>												
Placement/remplacement compteur station	-	-										
Remplacement Flow computer	3	2										2
<b>Réseau MP</b>												
Pose conduite MP	880	1.850	200	1.200							450	
Placement/remplacement poste protection cathodique	2	2										2
<b>Branchement MP</b>												
Placement/remplacement branchement cabine client et réseau	14	14	12								2	
<b>Cabine réseau</b>												
Placement/remplacement d'un local pour cabine	9	9	1			6					2	
Placement/remplacement cabine réseau	1	1	1									
Rénovation cabine réseau	8	8									2	6
<b>Cabine client</b>												
Placement/remplacement cabine client	11	11	11									
Rénovation cabine client	2	2										2
<b>Réseau BP</b>												
Pose conduite BP	2.700	2.420	750	350		1.320						
<b>Branchement BP</b>												
Placement/remplacement branchement BP	1.578	1.541	321			300			420			500
Transfert/Remplacement branchement BP suite renouvellement réseau	50	300									300	
Traitement colonne montante	135	135									135	
<b>Compteur</b>												
Placement/remplacement compteur gaz	9.593	9.572	2.799			452		3.291	90			2.940
Remplacements GOL	10	20										20
<b>Télésignalisation et télécommande</b>												
Placement/remplacement data loggers réseau	40	44					44					

Tableau 13 : Synthèse des investissements gaz 2027

## 2.4.2 Stations de réception et cabines de détente

La rénovation de la station de Forest qui devrait être finalisée en 2026 marque la fin du programme de rénovation des stations. Pour 2027, Sibelga ne prévoit donc pas d'investissements majeurs dans les stations de réception et de détente.

Toutefois, le règlement européen relatif aux émissions de méthane pourrait contraindre Sibelga à remplacer un équipement émetteur de méthane au-delà des limites imposées par le texte de loi. A ce stade, Sibelga ne prévoit pas encore d'investissements supplémentaires, les études de détails devant préciser et quantifier les assets à remplacer. En effet, le remplacement d'un équipement peut dans certains cas nécessiter une adaptation des lignes compte tenu des différences d'encombrement. Des études de détails sont donc nécessaires.

A titre de prévention, Sibelga prévoit deux enveloppes budgétaires (une pour les parties hors sol et l'autre pour les parties enterrées des stations) pour couvrir les éventuels remplacements qui s'avèreraient inévitables.

Dans le cadre du programme de remplacement des compteurs en station de plus de 15 ans d'âge, aucun compteur n'est à remplacer en 2027. Les prochains remplacements prévus dans ce cadre sont planifiés pour 2030 et 2031.

Comme indiqué dans les plans de développements précédents, Sibelga envisage le remplacement d'installations nommées « Flow Computer » dans les stations. Ces équipements vétustes sont nécessaires à la correction des volumes mais également au dosage du THT indispensable à l'odorisation du gaz en station. Sibelga prévoyait initialement de remplacer 18 installations de ce type. Compte tenu de l'optimisation des stations rénovées, ce nombre est réduit à 16. Deux installations de ce type seront remplacées en 2027.

## 2.4.3 Réseau MP

Concernant le réseau moyenne pression (MP), jusqu'en 2024, Sibelga prévoyait la pose de 1,7 km de canalisations, comprenant :

- Des renforcements
- Des extensions suite à des nouvelles demandes de raccordement
- Des déplacements d'installations à la demande de tiers

Cependant, suite à l'entrée en vigueur du Plan Air Énergie Climat, ces volumes ont été réduits à 0,63 km par an à partir de 2025. En effet, nous anticipons un arrêt complet des poses de canalisations MP dans les lotissements, ainsi qu'une diminution significative des poses découlant de nouvelles demandes de fourniture de gaz. Dès lors subsisteront essentiellement les interventions de déplacement requises dans le cadre d'aménagements du territoire ou de demandes émanant d'autres impétrants.

Dans ce contexte, plusieurs demandes de déplacement impactant des canalisations MP stratégiques ont été introduites auprès de Sibelga (voir § 2.3.2). Pour 2027, Sibelga prévoit donc une augmentation substantielle des longueurs à déplacer : 1.200 m de canalisations seront concernés, alors que le budget initial portait sur 430 m.

Par ailleurs, à la suite d'une analyse de risque réalisée sur les canalisations en acier, un programme spécifique de remplacement systématique a été établi en 2013. Jusqu'en 2024, une enveloppe permettant la pose de 500 m de canalisations avait été prévue. Néanmoins, le faible nombre d'opportunités issues des coordinations menées par d'autres impétrants a entraîné une réduction effective des quantités posées. En conséquence, le budget prévisionnel a été ajusté en 2025 pour atteindre 250 m par an.

Cette enveloppe peut également être mobilisée, sous conditions, pour améliorer la sécurité d'alimentation et faciliter la gestion des réseaux MP B, notamment en situation N-1. De tels investissements ne seront toutefois réalisés que lorsqu'ils sont justifiés techniquement et économiquement (coordination de chantiers, demandes de fourniture, demandes de déplacement, etc.).

Sibelga prévoit également le remplacement d'une canalisation vétuste MP, de diamètre 350 mm, située à proximité de la station de détente « Quai ». Une première section d'environ 250 m sera remplacée en 2026, tandis que les 450 m restants seront posés en 2027.

À la suite de l'entrée en vigueur de la législation relative aux émissions de méthane, Sibelga n'envisage pas, à ce stade, de programme de remplacement systématique de canalisations. En effet, les détections réalisées dans le cadre du programme de recherche de fuites n'indiquent pas l'existence de problèmes structurels nécessitant une révision de la politique actuelle de renouvellement. Les émissions identifiées peuvent être corrigées efficacement au moyen de réparations ponctuelles, suffisantes pour éliminer la source des fuites.

Cependant, la situation peut s'avérer différente pour les vannes moyenne pression, pour lesquelles les possibilités de réparation sont parfois limitées en raison de leurs caractéristiques techniques. Dans ces cas, Sibelga pourrait être amenée à procéder à leur remplacement complet, lorsque les interventions correctives ne permettent pas de garantir la conformité et l'étanchéité nécessaires.

Il convient de noter que certaines poses de canalisations impliquent également l'installation de vannes, contribuant à la sécurité d'alimentation du réseau, ainsi que la mise en place d'équipements de protection cathodique (joints isolants, points de mesure, etc.).

Enfin, dans le cadre de la protection cathodique du réseau MP, Sibelga prévoit le remplacement d'un poste existant ainsi que la pose d'un nouveau poste de soutirage.

Une enveloppe budgétaire est prévue pour d'autres travaux non détaillés ici. Il s'agit de travaux limités à réaliser suite à des incidents ou à des remises en état d'équipements (vannes, siphons, joints isolants, etc...).

#### **2.4.4 Cabines réseau et client et raccordements afférents au réseau MP**

Le placement de nouvelles cabines réseau est essentiellement dépendant des demandes de capacités. Or, nous nous attendons à une diminution relative de ces demandes suite à l'entrée en vigueur du Plan Air Climat Energie. Les demandes de conversion du mazout vers le gaz nécessiteront probablement le placement ponctuel de cabines réseau. C'est dans cette perspective que nous prévoyons jusqu'en 2027 le placement d'une cabine réseau par an.

D'autre part, nous prévoyons pour chaque année :

- La rénovation de 8 cabines réseau existantes.
- Les travaux de génie civil pour 9 locaux de cabines réseau. Il s'agit de la pose d'une nouvelle armoire, de 2 nouvelles fosses, ainsi que de 6 rénovations de taques d'accès alors que 3 taques par an étaient prévues jusqu'ici. Ces travaux sont combinés pour certaines cabines avec des adaptations de la ventilation des locaux afin de prévenir la condensation et la corrosion des équipements.
- Sur base des réalisations effectuées ces dernières années, pour les cabines client ainsi que les conversions mazout/gaz attendues, nous prévoyons la construction de 11 cabines contre 17 les années précédentes. Nous prévoyons également la rénovation de 2 cabines client par an.
- La pose d'une nouvelle cabine comprend sa confection, son placement, son branchement sur le réseau MP et sa mise en service.

L'entretien préventif de ces installations permet de suivre une série d'indicateurs traduisant l'état de fonctionnement et de vétusté des différents éléments constitutifs des raccordements MP.

Il existe trois types de politique de rénovation des cabines à notre initiative :

Le remplacement d'équipements devenus indisponibles sur le marché et le recyclage de ces équipements en matériel de réserve,

- La rénovation de cabines dont l'équipement souffre de problèmes de corrosion.
- La rénovation de l'enveloppe qui accueille ces équipements.

Ces travaux consistent en l'adaptation de tuyauteries, le remplacement des régulateurs de pression et/ou des fosses, des taques d'accès, des ventilations ainsi que des armoires des cabines.

Des enveloppes budgétaires sont prévues pour d'autres travaux non détaillés ici. Il s'agit de travaux limités à réaliser suite à des incidents ou des remises en état d'équipements ainsi que divers petits travaux destinés aux bâtiments

Dans le cadre de la nouvelle législation relative aux émissions de méthane, Sibelga ne prévoit pas, à ce stade, d'investissement spécifique concernant les cabines réseau. Les éventuelles émissions détectées peuvent en effet être supprimées au moyen d'interventions de maintenance ciblées, sans nécessiter de travaux de rénovation ou de remplacement d'infrastructures.

Il convient également de noter que les cabines clients ne sont pas concernées par cette nouvelle réglementation.

Pour l'ensemble des travaux effectués, Sibelga prend toutes les mesures nécessaires pour réduire l'impact sonore et visuel de ses installations de détente sur l'environnement.

#### **2.4.5 Réseau BP**

Pour pouvoir satisfaire aux demandes externes relatives aux déplacements d'installations, aux lotissements et aux besoins de capacité en fourniture de gaz, nous prévoyions jusqu'en 2024 la pose de 4,2 km de conduites par an. Ces quantités ont été réduites dans le cadre du plan de développement 2025-2029 pour atteindre au total 2,2 km par an. En effet, nous nous attendons à un effacement total des poses en lotissement ainsi qu'à une diminution significative d'extensions dans le cadre de demandes de raccordement.<sup>7</sup>

Outre les poses liées aux nouvelles demandes de raccordement, des extensions seront toujours possibles également dans le cadre des conversions mazout.

Sibelga propose d'ajuster ces volumes à la baisse afin de les aligner sur les moyennes observées au cours des trois dernières années. Ainsi, le budget lié aux demandes de capacité serait ramené à 750 mètres par an, contre 1.700 mètres actuellement. De même, le budget alloué aux demandes de déplacement serait réduit à 350 m par an, au lieu des 500 m prévus jusqu'à présent.

Sibelga prévoyait jusqu'à présent une enveloppe destinée au remplacement de 500 m de canalisations, afin de couvrir d'éventuels dégâts ou cas de vétusté.

Sibelga propose désormais d'ajuster ces volumes sur la base des quantités réellement observées. Afin de limiter l'influence d'interventions exceptionnelles — telles que celles réalisées en 2024 — la moyenne des cinq dernières années a été retenue comme référence, soit 1.320 m.

---

<sup>7</sup> Bien que le Plan Air Climat Energie interdise les raccordements gaz pour les nouveaux immeubles dès 2025, des dérogations seront toujours possible. Référence Cobrace : « Une dérogation totale ou partielle aux exigences PEB peut être accordée pour les installations techniques lorsque le respect partiel ou total de ces exigences est techniquement, fonctionnellement ou économiquement irréalisable ».

Dans cette perspective, Sibelga propose de réviser le budget à 1.320 m de canalisations par an, en lieu et place des 500 m budgétés actuellement.

À la suite de l'entrée en vigueur de la législation relative aux émissions de méthane et comme pour les réseaux MP, Sibelga n'envisage pas, à ce stade, de programme de remplacement systématique de canalisations. En effet, les détections réalisées dans le cadre du programme de recherche de fuites n'indiquent pas l'existence de problèmes structurels nécessitant une révision de la politique actuelle de renouvellement. Les émissions identifiées peuvent être corrigées efficacement au moyen de réparations ponctuelles, suffisantes pour éliminer la source des fuites.

À l'occasion de ces travaux, toutes les mesures sont mises en œuvre pour réduire l'impact sur l'environnement, notamment en termes de nuisance aux riverains (accès domicile, propreté chantier, bruit), tri sélectif des déchets et mobilité.

Pour cette raison nous privilégions les projets réalisés en coordination et travaillons en étroite collaboration avec les communes pour leurs projets de rénovation des voiries.

#### **2.4.6 Branchements BP**

Sibelga propose le remplacement de 1.220 branchements par an ( une réduction du nombre de remplacement de branchements dégradés ou vétustes avait été proposée dans le précédent plan passant de 1.330 à 1.220 unités par an), la politique d'investissement menée jusqu'ici ayant permis une réduction significative des fuites sur branchements. Ces branchements sont remplacés à mesure qu'ils sont identifiés pendant les surveillances systématiques des réseaux, ou lors de l'exécution de travaux ou suite à des demandes d'intervention pour odeur gaz.

Nous prévoyons également le remplacement de 300 branchements supplémentaires suite au renouvellement du réseau BP, une augmentation de 250 unités par rapport au précédent plan compte tenu de l'augmentation du nombre de canalisations basse pression à renouveler comme décrit plus haut.

Est prévue également la réhabilitation ou la suppression de 135 colonnes montantes par an dans le cadre du renouvellement des branchements ou suite à une demande d'intervention « odeur gaz ».

Comme annoncé dans les plans de développements précédents , Sibelga s'attend à une baisse significative du nombre de demandes concernant le placement de raccordements. La politique de réduction de ces activités entamée en 2025 est donc poursuivie. Par conséquent, nous réestimons le nombre de nouveaux raccordements à construire à 321 unités pour 2027. La décroissance se poursuivra pour les années suivantes. Pour rappel, une première réduction significative avait été opérée en 2025, passant de 633 unités à 395 en 2025.

Outre les branchements, ces demandes engendrent également d'autres petits travaux prévus au budget, tels que la pose de logette pour compteurs, la pose de vanne supplémentaire, la livraison et la pose de longueurs hors standard de canalisation.

#### **2.4.7 Compteurs**

##### **2.4.7.1 Travaux à la demande des clients**

Concernant les demandes de pose, déplacement, renforcement/déforçement de compteurs à la demande des clients, nous estimons le nombre de compteurs à placer en 2027 à 2.799 unités. Une baisse significative avait été opérée en 2025 compte tenu de l'impact potentiel du plan air climat énergie. Comme pour les branchements, une décroissance est envisagée pour les années suivantes.

#### **2.4.7.2 Remplacement compteurs pour raison légale**

Comme indiqué précédemment, le risque de voir d'importantes quantités de compteurs à remplacer devrait s'accroître dans les prochaines années.

En 2027 3.291 compteurs seraient remplacés à la fois dans le cadre du risque de contrôle technique négatif mais également lors des prélèvements pour échantillonnage.

#### **2.4.7.3 Remplacement compteurs**

Lors de l'exécution de travaux de rénovation de la partie intérieure des branchements, il a été décidé en 2011 de remplacer systématiquement les compteurs de type bitubulaire par des compteurs de type monotubulaire. Sibelga prévoit, à cet effet, le remplacement de 2.940 compteurs suite à des défauts ou dans le cadre de travaux d'assainissement.

#### **2.4.7.4 Travaux divers relatifs aux compteurs**

Différents travaux de pose/remplacement/déplacement de compteurs découlent d'autres interventions de moindre importance, majoritairement composées de tests de qualité des nouveaux compteurs, de placements de convertisseurs, de prises d'impulsion, de réparations suite aux dégâts, etc.

La fin des technologies 2/3G aura également comme conséquence le remplacement des dataloggers compteurs nécessaires au rapatriement des données de comptage pour certains clients. Près de 3000 dataloggers devront donc être remplacés. Comme décrit au § 2.16, 804 d'entre eux ont été remplacés en 2025, le solde devrait être installé en 2026.

Nous prévoyons de remplacer 80 installations « GOL – Gaz On Line » vétustes dans les prochaines années dont une vingtaine en 2027. Ces installations sont dédiées à la correction des volumes (passage d'un volume mesuré à un volume normalisé) et au rapatriement des données de comptage.

### **2.4.8 Télécommunication**

Comme indiqué au § 2.3.3.3, l'arrêt annoncé du fonctionnement des technologies de communication 3G et 2G, oblige Sibelga à repenser sa stratégie de télécommunication des données de pression. Actuellement, Sibelga dispose de 42 enregistreurs sur la moyenne pression et 125 enregistreurs sur la basse pression.

Nous souhaitons profiter de ce changement pour optimiser le redéploiement des nouveaux dataloggers. Le positionnement, le nombre ainsi que les technologies qui seront utilisées dans la nouvelle configuration ont fait l'objet d'études et conduisent au redéploiement de 125 enregistreurs. Nous envisageons de finaliser le redéploiement pour fin 2027, 44 dataloggers seront posés à cet effet en 2027.

## 2.5 Coûts pour la réalisation des investissements 2027-2031

Les coûts estimés pour la réalisation des investissements dans les réseaux de distribution de gaz, prévus dans le plan de développement 2027-2031 sont indiqués dans les tableaux ci-dessous :

Coûts TOTAUX estimés pour l'exécution des investissements GAZ 2027-2031 [€]						
Rubrieken	2027	2028	2029	2030	2031	Total PDD
Station de récept.& station de détente - Equipement	134.769	137.195	139.664	142.178	144.738	<b>698.544</b>
Compteur station de réception	20.513	20.883	21.259	54.479	91.375	<b>208.508</b>
Station de récept.& station de détente - Bât. & Sécur.	127.888	132.533	137.347	142.336	0	<b>540.103</b>
Réseau MP	3.132.849	1.927.681	1.962.379	1.997.702	2.033.660	<b>11.054.270</b>
Branchement MP	426.806	406.505	417.017	427.834	419.269	<b>2.097.430</b>
Cabine réseau	596.344	566.721	577.033	587.536	597.423	<b>2.925.058</b>
Cabine client	337.678	343.757	349.944	356.243	362.656	<b>1.750.278</b>
Réseau BP	2.220.602	2.260.573	2.301.263	2.342.686	2.384.854	<b>11.509.979</b>
Branchement BP	6.050.189	6.006.599	5.966.580	5.952.187	5.950.982	<b>29.926.538</b>
Compteur	3.771.952	3.796.149	3.815.487	3.764.293	3.809.514	<b>18.957.395</b>
Télésignalisation et télécommande	262.616	0	0	0	0	<b>262.616</b>
<b>Total</b>	<b>17.082.206</b>	<b>15.598.595</b>	<b>15.687.974</b>	<b>15.767.473</b>	<b>15.794.471</b>	<b>79.930.720</b>

Tableau 14 : Coûts totaux estimés pour les investissements gaz 2027-2031

Coûts DIRECTS estimés pour l'exécution des investissements GAZ 2027-2031 [€]						
Rubrieken	2027	2028	2029	2030	2031	Total PDD
Station de récept.& station de détente - Equipement	101.873	103.707	105.574	107.474	109.409	<b>528.037</b>
Compteur station de réception	17.520	17.835	18.156	46.314	76.766	<b>176.590</b>
Station de récept.& station de détente - Bât. & Sécur.	122.969	127.435	132.064	136.862	0	<b>519.330</b>
Réseau MP	1.828.086	1.134.320	1.154.738	1.175.523	1.196.682	<b>6.489.348</b>
Branchement MP	211.626	203.026	208.838	214.833	207.714	<b>1.046.036</b>
Cabine réseau	357.458	341.276	347.501	353.842	359.705	<b>1.759.782</b>
Cabine client	178.344	181.555	184.823	188.149	191.536	<b>924.407</b>
Réseau BP	1.225.329	1.247.385	1.269.838	1.292.695	1.315.963	<b>6.351.208</b>
Branchement BP	3.383.247	3.348.047	3.315.831	3.300.824	3.293.671	<b>16.641.620</b>
Compteur	2.320.554	2.338.507	2.352.755	2.315.927	2.343.503	<b>11.671.246</b>
Télésignalisation et télécommande	149.101	0	0	0	0	<b>149.101</b>
<b>Total</b>	<b>9.896.106</b>	<b>9.043.092</b>	<b>9.090.116</b>	<b>9.132.442</b>	<b>9.094.949</b>	<b>46.256.705</b>

Tableau 15 : Coûts directs estimés pour les investissements gaz 2027-2031

Ces coûts correspondent aux coûts d'investissement directs uniquement : les coûts indirects, associés aux travaux d'investissements dans le réseau gaz, ne seront pas capitalisés conformément à la méthodologie tarifaire 2025-2029.

Les apports éventuels dans le cadre des travaux suite à des demandes des clients pour de nouveaux raccordements ou des adaptations à leur raccordement ou de tiers pour des déplacements de nos installations ne sont pas pris en compte dans ces montants.